COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

PROCES-VERBAL

Du conseil municipal du 17 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

ORDRE DU JOUR

****

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2026**
- **Remboursement à un tiers d'une dépense liée à la rénovation du bâtiment scolaire**
- **Désignation d'un référent sécurité routière**
- **Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif (année 2025)**
- **Affaires diverses**

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Monsieur le Maire propose que Monsieur Antoine FANFANI soit désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ouï la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des votants la désignation du secrétaire de séance.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-01

20h05 : Arrivée de Madame Ludivine LECONTE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juillet 2026 ;
CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 23 juillet 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Monsieur Luc AUBIN, demande des précisions sur la proposition de Monsieur Antoine FANFANI relatif à l'achat de pièges à frelons asiatiques. Monsieur AUBIN évoque à nouveau l'idée de créer des pièges lors d'ateliers participatifs qui avait été proposée en séance de conseil début 2026, il émet néanmoins des réserves sur l'efficacité du piégeage de frelons asiatiques. Messieurs FANFANI et AUBIN se renseignent chacun de leur côté et feront un bilan au prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-02

2. REMBOURSEMENT A UN TIERS D'UNE DEPENSE LIEE A LA RENOVATION DU BATIMENT SCOLAIRE

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire explique qu'une partie des travaux de rénovation de l'ancien bâtiment scolaire par les bénévoles de l'association La Bricquette peut être pris en charge par la collectivité. Une enveloppe annuelle de mille euros est attribuée à l'association pour l'achat des matériaux.

Des travaux de peinture ont été entrepris dans les locaux de l'école. L'achat de la peinture pour un montant de 1256.51€ a pris en charge dans sa totalité par l'association. Conformément aux engagements pris avec l'association, Monsieur le Maire demande à l'assemblée qu'une partie de cette facture (1 000€) soit remboursée à l'association La Bricquette.

Ouï l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la commune à mandater la somme de 1000 € au profit de l'association La Bricquette.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, section fonctionnement.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-03

3. DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un référent sécurité routière suite à la réception d'un courrier des services de la Préfecture.

***Vu** la demande des services de la Préfecture en date du 5 août 2026 ;*
***Vu** la candidature de Madame ROUCHERE Anne-Marie ;*

Ouï l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- **DE DESIGNER** Madame ROUCHERE Anne-Marie comme référente sécurité routière.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à la Préfecture de la Manche.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-04

4. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

***Vu** l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,*
***Vu** l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure*
***Vu** le courrier du cabinet de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 3 septembre 2026,*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours. Les textes de référence prévoient la désignation par arrêté municipal d'un chargé des questions de sécurité civile. Ce correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux. Le Maire ne peut se désigner lui-même pour cette fonction. Aucune délibération n'est nécessaire à ce poste.

Monsieur le Maire propose Madame Muriel LERAUX à ce poste.

5. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ANNEE 2025)

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

***Vu** les articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2025 ;*

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.
Depuis la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle II), il est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, ainsi que le rapport annuel de la conformité du système d'assainissement 2025 de la station d'épuration de la ville de Coutances.

Conformément à la législation, Monsieur le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif « RPQS » et collecte des eaux usées, pour l'année 2025, transmis par voie électronique aux conseillers.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-05

Les volumes facturés (basés sur les consommations d'eau) pourront être indiqués dans le prochain bulletin municipal, incluant les évolutions par rapport aux années précédentes. Les élus s'interrogent sur l'origine de l'eau potable sur la commune. Les analyses de l'eau de la commune sont réalisées à La Vendelée et sur la station de Marchésieux.

Affaires diverses :

a. Casse de la vaisselle en cas de mise à disposition de la salle polyvalente et de la cantine :
En cas de mise à disposition de la salle polyvalente ou de la cantine, quelques pièces de vaisselle sont parfois cassées. Jusqu'à maintenant, il n'existait pas de règle unique, la vaisselle pouvait être facturée ou rachetée. Afin d'uniformiser la règle, il est proposé de facturer à chaque fois qu'une partie de la vaisselle est cassée.

b. Flyer de bienvenue aux nouveaux habitants
Un nouveau document sera proposé pour l'accueil des nouveaux habitants sur Bricqueville, ce flyer reprend les informations essentielles (démarches administratives, horaires mairie, jour de passage des camions poubelles, horaires déchèterie de Gratot…).

c. Dénomination de deux nouvelles voies communales (sentier de la Datinière et sentier de la Campagne) :
Deux voies ont été oubliées lors de la mise à jour de l'adressage, elles ont été dénommées sentier de la Datinière et sentier de la Campagne. La base nationale d'adressage a été mise à jour.

d. Mise en place des nouveaux panneaux de rue / poteau :
Il reste quelques poteaux, panneaux et accessoires à mettre en place, mais la majorité des panneaux ont été installés bénévolement.

e. Reprise de travail de l'agent d'entretien le 22/09/2026
Suite à un congé supplémentaire de naissance pris à la suite de son congé maternité, l'agent va reprendre son travail le mardi 22 septembre 2026.

f. Travaux RD20/vieille route par Enedis – compte rendu de la réunion :
Le projet de trottoir sur la D20 entre la rue de la vieille route et le chemin des moulins (liaison pour rejoindre la voie verte) ne pourra se faire conjointement aux travaux d'Enedis puisque l'entreprise a prévu une tranchée sur la chaussée (plus rapide) et non sur le bas-côté ou dans le fossé.

g. Accessibilité ERP – visite DDTM :
Madame TESNIERE (chargé de mission accessibilité de la DDTM) a visité les ERP de la commune jeudi 16 septembre en matinée en compagnie de Monsieur le Maire. Madame TESNIERE a relevé les points non conformes pour respecter la règlementation accessibilité (pictogramme toilettes, place PMR), marquage de la

place PMR mairie, boucle à induction magnétique de la salle, toilettes PMR de la cantine à agrandir, accessibilité de l'église). Des chiffrages, travaux, mises en conformité seront à prévoir.

h. Passage du lamier – courriers aux propriétaires riverains :
Une dizaine de courriers a été envoyé aux propriétaires de parcelles dont la haie gène la circulation sur les voies publiques. Les propriétaires ont la possibilité de profiter du passage du lamier début 2027 (prestation facturée à leur charge) ou de s'engager à réaliser l'entretien de leur haire par les propres moyens durant l'hiver 2026-2027.

i. Courrier de l'association la Bricquette – utilisation du logo :
L'association a fait une demande à la mairie pour la pose d'une enseigne (avec logo de l'association) sur le pignon du bâtiment scolaire, donnant sur la route du Pont de la Roque (D20). La mairie se renseigne sur la taille du panneau et sur les règles d'implantation.

j. Visite de la présidente de CMB (A. GIGAN) le 11 septembre :
Madame GIGAN, présidente de Coutances mer et bocage, est venue visiter la commune vendredi 11 septembre. Monsieur le Maire lui a présenté les agents municipaux, les bâtiments communaux et les futurs projets de la collectivité.

k. Contrat agent communal - renouvellement
Le contrat de l'agent communal s'achève le 30 septembre 2026, il lui a été proposé un renouvellement d'un an.

l. Congrès Association des Maires de la Manche le 16 octobre :
Le prochain congrès de l'association des maires de la Manche aura lieu le 16 octobre 2026 à Saint-Sauveur Villages. Monsieur le maire propose aux conseillers de l'accompagner. Le secrétaire se renseigne sur le nombre d'inscription possible et sur la date limite de réponse.

m. Passage du tracteur vigneron par la CMB :
Le tracteur vigneron est passé courant juin, Pierre EDINE se renseigne si ce tracteur est passé dans le chemin du Blondel.

n. Panne du tracteur tondeuse :
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse est actuellement en panne, une bielle est cassée. Monsieur le Maire et l'agent se renseigne pour une réparation peu onéreuse.

o. Logement HLM vacant – 3 rue du Val de Soulles
Les HLM Coutances Granville ont informé la mairie de la libération du logement social sis 3 rue du Val de Soulles. Il est demandé à la mairie de proposer une liste de trois candidatures, reçues en mairie. Les conseillers débattent et sélectionnent trois candidatures qui seront transmises aux HLM.

p. Composteurs :
La mise en place de composteurs dans les trois lotissements de la commune (Croûte Auger, Castel et Muriers) avait été demandée début 2025 à Coutances mer et bocage. Le service a été relancé, il est proposé à la mairie de trouver un référent par secteur.

q. Aménagement carrefour de la route D20 et rue de la vieille route :
Deux entreprises, *Poisson TP* et *Colas*, ont été consultées pour l'aménagement du carrefour (ilot central, trottoir...). Le devis de *Poisson TP* est le mieux-disant. Néanmoins la demande de travaux va être modifiée. Suite aux observations sur place de la circulation des engins agricoles, l'ilot central va être réduit et l'aménagement de la courbe ne sont plus indispensables. L'entreprise *Poisson TP* va être consultée pour modifier son devis.
La zone de circulation dont la vitesse est limitée à 30km/h va être agrandie pour englober ce carrefour. Un nouvel arrêté de circulation devra être établi.

r. Cosibus :
Monsieur le Maire informe les conseillers que les passages du Cosibus place de la mairie vont être augmentés à partir de février pour quelques mois. Le Cosibus devrait passer toutes les heures.

s. Voirie :
Monsieur Arnaud COUILLARD informe le conseil que des sections de voirie se dégrade sur la commune (Route du Bois Pennerie, Rue de la Croûte Auger, voie verte / chemin des moulins)

t. Clic du Coutancais – assemblée générale :
Madame Marie-Line THIEBAUT fait un retour sur l'assemblée générale du Clic du Coutancais à laquelle elle a assisté. Elle suggère de communiquer aux Bricquevillais les dispositifs actuels qui sont mis en place en faveur des seniors.

Liste des délibérations :

Numéro	Date	Objet	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
DEL2026/09/17-01	17/09/2026	Désignation du secrétaire de séance	14	0	0	Approuvée
DEL2026/09/17-02	17/09/2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2026	15	0	0	Approuvée
DEL2026/09/17-03	17/09/2026	Remboursement à un tiers d'une dépense liée à la rénovation du bâtiment scolaire	15	0	0	Approuvée
DEL2026/09/17-04	17/09/2026	Désignation d'un référent sécurité routière	15	0	0	Approuvée
DEL2026/09/17-05	17/09/2026	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (année 2025)	15	0	0	Approuvée

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 15 octobre 2026 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance
Antoine FANFANI

Le Maire
Rodolphe JARDIN

MAIRIE de BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE 50200

Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Acte rendu exécutoire, après envoi en Sous-Préfecture le 22 OCT. 2026
Publication sur le site internet le 22 OCT. 2026